

CAP des IPEF du 28 octobre 2014, tenue dans les locaux du au MEDDE à la Défense

Points généraux et déclarations liminaires :

Il y a unanimité chez les représentants du personnel pour souligner la difficulté à satisfaire les demandes de mobilité des personnels. Le système se grippe et la réforme territoriale pourrait réduire l'offre de postes. Les cas de retours de détachements et les demandes de rapprochements de conjoints conduisent à des situations difficiles à vivre pour les agents concernés, le temps que l'administration trouve un poste répondant à leurs attentes.

L'administration répond qu'elle est bien consciente de la situation et qu'il y a plusieurs chantiers engagés pour faciliter la mobilité des fonctionnaires d'encadrement.

Notre chef de corps (Alain Moulinier) souligne que ces questions se rattachent à la problématique générale de la gestion du parcours professionnel des agents et que nous aurons prochainement le résultat des travaux de la mission travaillant sur ce sujet.

Avenir des instances locales de concertation (ILC): l'UNIPEF souhaite que leur composition soit déterminée par les résultats nationaux des élections en cours et que les représentants du personnel de ces ILC doivent être en poste dans les maisons d'emploi concernées.

Avenir des systèmes de primes au mérite dans la fonction publique :

Un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel « RIFSEEP » a vocation à être appliqué à tous les fonctionnaires relevant de la loi du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la fonction publique d'Etat, en commençant par ceux qui bénéficient de la PFR. Pour assurer la transition entre les deux systèmes, le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP garantira le maintien du niveau indemnitaire mensuel de l'agent (jusqu'à ce que ce dernier change de poste).

L'administration nous informe que le système IPF des IPEF n'est pas immédiatement concerné et sera probablement maintenu jusqu'à fin décembre 2016. La variabilité (pour une même fonction tenue) du montant de la prime devrait être de l'ordre de 20% - contre 40% pour le système IPF actuellement appliqué aux IPEF.

Plus d'informations sur <http://www.fonction-publique.gouv.fr/regime-indemnitare-tenant-compte-des-fonctions-des-sujetions-de-lexpertise-et-de-lengagement>

Liste d'aptitude IPEF :

Félicitations à notre collègue informaticien Olivier Rouzaud, classé en seconde position par le jury. Notons qu'au cours de cette CAP, les représentants de l'administration ont rappelé que l'Etat avait besoin de cadres de haut niveau pour encadrer les DSI.

Mutations :

Les propositions de Météo-France ont été présentées par notre DRH (elles sont [issues de la dernière instance locale de concertation et sont donc déjà connues](#)).

Par ailleurs, en dehors des mutations internes à Météo-France, on peut noter la proposition de mutation de notre ancien collègue Philippe Chapelet sur le poste de chef du service « risques » et « environnement industriel » de la DREAL Languedoc Roussillon et la mutation d'Eric Brun sur le poste de chargé de mission adaptation changement climatique à la DGEC/SC/SD5 (dép.92).

L.Perron, représentant en CAP interministérielle des IPEF